

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Préavis municipal n° 61/2015

### Plan de gestion des déchets

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Patrick Oppliger, Marc Dubach, Ornella Morier et Philippe Muggli

s'est réunie le jeudi 18 septembre 2015 en présence du Syndic M. Edgar Schiesser et du Conseiller municipal M. Denis Favre afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Une partie de la commission a participé à la réunion du mercredi 23 septembre organisée par la commission technique avec les mêmes représentants de la Municipalité accompagnés cette fois par M. Guy Muller, mandaté pour réaliser une étude sur la gestion des déchets. Nous les remercions pour leurs explications.

La commission s'est encore réunie le lundi 28 septembre 2015 afin de statuer et rédiger son rapport.

---

#### Préambule :

Le plan de gestion des déchets présenté dans ce préavis a pour objet, selon la Municipalité, de donner la ligne de conduite ou le plan directeur en matière de gestion des déchets dans notre commune pour le futur.

La nécessité d'établir un tel plan découle également du jugement rendu par le tribunal cantonal lors du recours déposé par un habitant contre la construction de conteneurs enterrés dans le quartier de Rebaterel il y a quelques années.

#### Analyse :

Comme de coutume, notre commission s'est intéressée en premier lieu aux aspects financiers de ce plan de gestion des déchets. Dans ce cadre, nous estimons que les informations à ce sujet exposés dans le préavis sont lacunaires. C'est pourquoi nous avons demandé à la Municipalité des informations complémentaires, en particulier une comparaison des coûts de fonctionnement entre la proposition élaborée dans le préavis avec des containers enterrés et une alternative qui serait un status quo avec quelques aménagements des écopoints existants permettant de tenir compte des évolutions de volume de déchets prévus.

Les informations complémentaires que nous avons reçues se basent sur des éléments constatés dans la commune de Chavornay. Concernant les frais de ramassage, le coût à la tonne est environ CHF 22,- moins cher pour les conteneurs enterrés par rapport aux containers traditionnels. Pour notre commune, le volume annuel est d'environ 400 tonnes, ce qui représenterait approximativement CHF 8'800,- d'économie par an.

Un calcul comparatif du coût, de la contenance et de la durée de vie des deux types de containers nous a été remis, encore une fois sur la base de Chavornay. Il en ressort les éléments principaux suivants :

- bien que le volume par conteneur est de 5'000 litres pour un enterré contre 800 litres pour un traditionnel, soit un ratio de 6.25, le poids contenu est de 460 kilos contre 55 kilos, soit un ratio de 8.07. Ceci s'explique par l'effet de tassement plus important dans le conteneur enterré

- la durée de vie d'un conteneur enterré est de 20 ans. A priori, la durée de vie est de 5 ans pour un container traditionnel, mais un scénario avec une durée de 10 ans a aussi été calculé
- le coût d'un container enterré est de CHF 10'500.- pour le conteneur lui-même, CHF 6'500.- pour l'infrastructure, auxquels s'ajoutent des frais de palissade et de dalles pour CHF 125.- et CHF 800.- de frais de surface au sol, soit 4 mètres carrés à CHF 200,-. Le total s'élève à CHF 17'925,-
- le coût d'un container traditionnel est de CHF 400.- pour le conteneur lui-même, CHF 300.- pour les frais et pose, auxquels s'ajoutent des frais de palissade et de dalles pour CHF 107.- et CHF 600.- de frais de surface au sol, soit 3 mètres carrés à CHF 200,-. Le total s'élève à CHF 1'407,-
- selon nos calculs en prenant en compte les éléments ci-avant, le coût total pour l'installation et l'amortissement de 89 conteneurs enterrés sur une durée de 20 ans se monte à environ CHF 1.6 million, soit environ CHF 80'000.- par an. Le coût total pour l'installation et le renouvellement au rythme de tous les 5 ans de conteneurs traditionnels pour le même volume de déchets se monte à environ CHF 2.5 millions, soit environ CHF 125'000.- par an. La différence est d'approximativement CHF 45'000.- par an en faveur de la solution des containers enterrés. En y ajoutant le gain d'environ CHF 8'800.- sur les frais de ramassage, le gain total annuel serait de CHF 53'800,-. Par contre, avec le scénario prenant en compte une durée de vie de 10 ans au lieu des 5 ans pour les conteneurs traditionnels, le résultat annuel total serait favorable de CHF 23'800.- pour la solution des containers traditionnels

En résumé et en partant de l'hypothèse que les données obtenues de Chavornay sont correctes et représentatives, l'impact financier de l'installation de containers enterrés ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes de la commune.

#### **Autres considérations :**

Les principaux arguments avancés par la Municipalité en faveur de la solution des conteneurs enterrés sont:

- l'application de « la volonté politique exprimée par la Municipalité et son Conseil communal depuis de nombreuses années » et le fait que des conteneurs enterrés sont déjà installés dans notre commune
- l'amélioration de la propreté des écopoints

Selon M. Muller, le taux de sacs non conformes retrouvés dans les conteneurs enterrés à Chavornay est comparable à ceux retrouvés dans les conteneurs traditionnels.

#### **Position de la commission :**

Nous regrettons que le préavis, malgré son volume important, ne contienne pas de synthèse permettant de se faire une opinion claire sur les avantages et inconvénients de la solution proposée par rapport à une alternative de maintien de la solution actuelle avec adaptations nécessaires et en particulier les impacts financiers.

En prenant en compte les éléments complémentaires reçus, la problématique financière s'est améliorée sans pour autant nous donner une certitude quant aux chiffres qui nous ont été remis.

En synthèse, l'impact financier devrait être non significatif pour notre commune. En parallèle, la propreté devrait en principe s'améliorer dans les points de collecte. En revanche, la distance moyenne entre les habitations et les points de collecte va augmenter, ce qui pourrait poser des problèmes pour les personnes à mobilité réduite.

**Conclusion :**

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 61/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

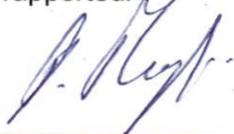
- vu le Préavis municipal N° 61/2015, adopté en séance de Municipalité du 31 août 2015;
- ouï le rapport de la Commission technique;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**d é c i d e**

- d'accepter le Plan de gestion des déchets tel que présenté.

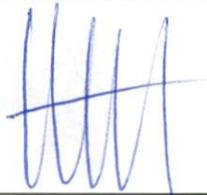
Romanel-sur-Lausanne, le 28 septembre 2015

Le rapporteur :



**Philippe MUGGLI**

Les autres membres :



**Daniel DUPASQUIER**

Président



**Ornella MORIER**



**Marc DUBACH**



**Patrick OPPLIGER**